



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil d'administration du 8 décembre 2021

Délibération n° 482 autorisant l'application des tarifs de prestations exceptionnelles en restauration

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil d'administration du Crous de Reims vote l'adoption des tarifs de prestations exceptionnelles en restauration présentés ci-contre.

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 8 décembre 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Fabienne BLAISE

TARIFS PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES

PAUSE-CAFÉ

De 2,00 à 6,00 euros HT par personne

PAUSE-GOUTER

De 4,00 à 8,00 euros HT par personne

PLATEAU-REPAS

De 12,00 à 24,00 euros HT par personne

COCKTAIL

De 6,00 à 20,00 euros HT par personne

BUFFET

De 12,00 à 30,00 euros HT par personne

PASSAGE AU SELF

De 8,00 à 14,00 euros HT par personne

REPAS SERVI À TABLE

De 12,00 à 30,00 euros HT par personne

PRESTATIONS ANNEXES

Dénomination	Détails	Prix HT
Forfait personnel	1 agent / 1 heure (jours ouvrés avant 22 heures)	30,00 €
Forfait personnel	1 agent / 1 heure (au-delà de 22 heures, week-end, jours fériés)	50,00 €
Livraison	moins de 10 km	10,00 €
Livraison	entre 10 et 20 km	20,00 €
Droit de bouchon	par bouteille	5,00 €
Mise à disposition de camion frigorifique		50,00 €

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Le Crous peut réaliser des prestations spécifiques n'entrant pas dans les tarifs présentés ici. Dans ce cas une convention sera établie par le Crous détaillant les prestations et le montant demandé. La convention signée des deux parties constituera la base juridique pour l'émission du titre de recettes.

CARTE DES VINS

Un coefficient multiplicateur compris entre 1,5 et 4 est appliqué sur le prix d'achat hors taxes des bouteilles de vin, cidre, bière et alcool.